

Dynamiser la collaboration avec l'intelligence collective

*Développer une posture de facilitateur et
conduire des démarches collaboratives*

Les objectifs de la formation

- Intégrer les spécificités de la posture de facilitateur
- Identifier et poser les conditions d'une dynamique collaborative au sein d'un collectif
- Connaître des méthodes d'intelligence collective
- Savoir choisir et adapter la méthode la plus appropriée à une situation donnée
- Etre en capacité de concevoir et animer un atelier collaboratif

Compétences visées

A la fin de cette formation, vous serez capable de :

- identifier le besoin du client, le contexte d'intervention, les livrables attendus
- concevoir un processus collaboratif permettant d'atteindre l'objectif
- mettre en place un environnement adapté à l'atelier collaboratif
- favoriser la pleine participation des acteurs
- guider les participants en s'adaptant à leurs besoins
- adopter une posture neutre et accueillante

Contenu

- Les piliers de la vie d'un groupe
- Le rôle et la posture du facilitateur et les autres postures d'accompagnement
- La facilitation et les différents modes de décision
- Le cadrage d'une intervention
- Les types d'atelier
- Le design d'atelier
- Les fondamentaux de l'intelligence collective
- Les aspects matériels d'une intervention
- Design et animation d'ateliers à partir des cas réels rencontrés par les participants
- Atelier Story-telling
- Atelier Anti-problème
- Atelier World-Café
- Atelier Pro-Action Café
- Mise en situation de facilitation sur des cas réels rencontrés par les participants

Une pédagogie active

- Expérimentation d'outils et méthodes collaboratives sur des cas réels
- Animation de séquences
- Modélisation sur le déroulement de la formation, elle-même construite comme une démarche collaborative

Supports

Apports et fiches techniques des différentes méthodes
Production du groupe et photos des différents ateliers

Prix

- Personne auto-financée : 1 350 €
tarif early bird : 1 150 € jusqu'au 27/10/2024
- Personne financée : 1 600 €
- TPE, association : 1 600 €
- Autre organisation : 2 000 €
- Inscription en groupe : nous consulter

*Tous les prix
sont nets
de taxes*

Le public

Tout professionnel susceptible d'animer des collectifs :
manager,
consultant, coach,
formateur,
coordinateur de projet...

Durée

4 jours
(28 heures)

Lieu

Pont-à-Mousson

Date

du lundi 2 au jeudi
5 décembre 2024

Pré-requis

Aucun

Groupe

Groupe de 12 à 16
personnes

Le formateur

Facilitateur
professionnel de
dynamiques
collaboratives
certifié,
codéveloppement,
constellations
professionnelles

Financement

Possibilité de
mobiliser les
dispositifs de
financement de la
formation
professionnelle



Dynamiser la collaboration avec l'intelligence collective

*Développer une posture de facilitateur et
conduire des démarches collaboratives*

Programme

Constitution du groupe
 Inclusion, cadre et règles

Expression des besoins et des attentes des participants
 Atelier story-telling

Le rôle et la posture du facilitateur et les autres postures d'accompagnement
 Atelier anti problème et présentation

La facilitation et les différents modes de décision

Cadrer une intervention 1 • Formuler une problématique
 Atelier à partir de situations réelles soumises par les participants

Cadrer une intervention 2 • Compléments
 Atelier de co-construction

Les types d'atelier

La puissance du questionnement
 Atelier Pro-Action Café

Les fondamentaux de l'intelligence collective
 Aspects systémiques

Le design d'atelier
 Mise en situation et relecture

Présentation de différentes approches de design
 Le *trek* ; le *seminar design canvas*

Mise en situation de facilitation sur des cas réels rencontrés par les participants

Apports complémentaires
 Autres méthodes d'intelligence collective ; aspects matériels ; recadrage

Exploration finale
 Atelier World-Café

Bilan de la formation



Merci de bien vouloir compléter ce bulletin et le retourner à :
Stéphane Terreaux – 31 Pré Hayer – 54700 Pont-à-Mousson
stephane@hestere.co

ENTREPRISE, COLLECTIVITÉ, ASSOCIATION :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

SIGNATAIRE habilité à engager l'entreprise :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : E-mail :

Cette formation est financée par un ORGANISME COLLECTEUR ? Oui - Non

Si oui, lequel :

Adresse :

Code postal : Ville :

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : E-mail :

ACTION DE FORMATION :

Dynamiser la collaboration avec l'intelligence collective	
Les 2, 3, 4, 5 décembre 2024 de 9h à 17h (1h de pause déjeuner)	À Pont-à-Mousson (accessible par TER et TGV)
Tarif particulier ou micro-entrepreneur auto-financé : 1 350 € <i>Tarif early bird : 1 150 € jusqu'au 27/10/2024</i>	
Tarif personne financée par un organisme collecteur, TPE, association : 1 600 €	
Tarif autre organisation : 2000 €	<i>Tarifs nets de taxes</i>

Un contrat de formation (pour les particuliers) ou une convention de formation (pour les organisations) vous sera transmis(e) à réception de ce bulletin d'inscription.

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente qui figurent au verso.

Fait à : Le :

Signature : Cachet de l'organisation :

DOCUMENTS CONTRACTUELS

- À réception du bulletin d'inscription dûment complété, signé et de l'acompte (ou de l'accord de prise en charge), la SARL Terreaux (ou Kèpos) adresse au client une convention de formation en deux exemplaires, le programme de la formation, ainsi qu'une facture correspondant au prix total de la formation.
- Afin de confirmer l'inscription, le client retournera un exemplaire de la convention dûment complétée et signée et le règlement de la somme due, au plus tard 30 jours avant le début de la formation.
- Quelques jours avant le début de la formation, l'organisme envoie au participant, par courrier électronique, la convocation lui précisant le lieu de la formation ainsi que les horaires.
- Pour chaque étape de la formation, le formateur fait signer une feuille d'émargement au participant. Pour assurer à la formation une assise pédagogique stable, ainsi qu'une bonne organisation, le participant s'engage à suivre la formation dans son intégralité.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

- L'organisme de formation étant exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée, nos prix sont indiqués nets de taxes.
- Nos formations sont à régler intégralement à la commande ou au plus tard 30 jours avant le démarrage, sauf dispositions particulières expressément convenues.
- Si le participant souhaite que le règlement soit pris en charge par un organisme collecteur dont il dépend, il lui appartient de fait une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de la demande, de l'indiquer explicitement sur son bon de commande, et de s'assurer de la bonne fin de paiement. En cas de prise en charge partielle, le reliquat est facturé au client.

ANNULATION ET DÉBIT

- Toute demande d'annulation doit impérativement être notifiée par écrit à la SARL Terreaux.
- Si cette demande d'annulation lui parvient moins de 30 jours avant le début de la formation, un dédit de 30 % du montant de la formation est dû.
- Si elle lui parvient moins de 3 semaines avant le début de la formation, la totalité du montant de la formation est due.
- En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'organisme de formation, le montant dû est calculé au prorata.
- En cas de litige, les cocontractants, préalablement à toute action en justice, rechercheront un règlement amiable des difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution de la convention de formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

- À réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, la SARL Terreaux adresse au client un contrat de formation en deux exemplaires, précisant le prix total de la formation ainsi que le programme de la formation.
- Afin de confirmer l'inscription, le client retourne un exemplaire du contrat dûment complété et signé. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter.
- A l'expiration du **délai de rétractation**, la SARL Terreaux adresse une facture d'acompte correspondant à 30 % du prix total convenu.
- Quelques jours avant le début de la formation, l'organisme envoie au participant, par courrier électronique, la convocation lui précisant le lieu de la formation ainsi que les horaires.
- Pour chaque étape de la formation, la formatrice fait signer une feuille d'émargement au participant. Pour assurer à la formation une assise pédagogique stable, ainsi qu'une bonne organisation, le participant s'engage à suivre la formation dans son intégralité.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

- L'organisme de formation étant exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée, nos prix sont indiqués nets de taxes.
- Nos formations sont à régler : 30 % à l'expiration du délai de rétractation puis sur présentation de factures au fur et à mesure de l'exécution de l'action de formation.

ANNULATION ET DÉBIT

- Toute demande d'annulation doit impérativement être notifiée par écrit à la SARL Terreaux.
- Si cette demande d'annulation lui parvient moins de 30 jours avant le début de la formation, un dédit de 30 % du montant de la formation est dû sauf cas de force majeure.
- En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'organisme de formation, le montant dû est calculé au prorata.
- En cas de litige, les cocontractants, préalablement à toute action en justice, rechercheront un règlement amiable des difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution de la convention de formation.